

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 juin 2010

OBJET :

**Concours d'architecture pour la crèche Multi accueil
- attribution du marché de maîtrise d'oeuvre**

Rapporteur : M. LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que, lors de ses séances des 21 octobre et 16 décembre 2009, il a décidé de lancer un concours d'architecture pour la maîtrise d'œuvre du projet de création de la crèche multi accueil.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication le 18 décembre 2009.

La remise des candidatures était fixée au 29 janvier 2010.

Le jury, réuni le 12 février 2010, a statué sur l'admissibilité des candidats et a proposé une liste des candidats admis à concourir.

Trois équipes ont été désignées, à savoir :

-équipe n°14 composée de l'agence d'architecture CARTIGNIES-CANONICA, mandataire, du bureau d'études BETOM Ingénierie, du cabinet CAP-TERRE, du bureau d'études ACT-BOIS et de la société VENATHEC,

-équipe n°21 composée des ATELIERS D-FORM Architecture, mandataire, de la s.a.r.l d'architecture Matthieu HUSSER, de la s.a.r.l TERRANERGIE, de l'atelier de paysage GALLOIS-CURIE, du bureau d'études GETTEC Bâtiment, du bureau d'études GROUPE FLUIDES et du bureau d'études acoustiques Roger STOFIQUÉ,

-équipe n°51 composée de la société civile professionnelle d'architecture RABOLINI-SCHLEGEL, mandataire, du bureau d'études HUGUET, du bureau d'études ETICO, de la s.a.r.l D & H - Architecture de paysage et de la s.a.r.l SADB Acoustique.

L'admission au concours a été effectuée le 5 mars 2010 fixant le point de départ du début des épreuves, sous couvert d'anonymat, avec remise des prestations pour le 12 avril 2010.

Les prestations ont été déposées auprès d'un secrétariat constitué exprès pour gérer l'anonymat, lequel a attribué dans le désordre la lettre A,B ou C à chacun des concurrents.

Le jury s'est réuni une seconde fois le 27 avril 2010 pour examiner leurs prestations et proposer un classement.

Au cours de cette séance, le jury a classé les concurrents dans l'ordre suivant :

Premier : Concurrent C

Deuxième : Concurrent A

Troisième : Concurrent B

Et a proposé comme lauréat le candidat C.

Conformément aux dispositions du règlement du concours, les enveloppes contenant les offres de rémunération des trois concurrents ont été ouvertes au terme de la séance et l'anonymat des équipes a été levé :

Le contenu de ces offres H.T suit :

	<u>Base</u>	<u>Option 1</u> <u>E.X.E. (a)</u>	<u>Option 2</u> <u>SSI (b)</u>	<u>Total</u>
Concurrent A – Equipe n°14 =	193 901,40	36 933,60	incluse base	230 835,00
Concurrent B – Equipe n°21 =	269 002,50	27 202,50	6 045,00	302 250,00
Concurrent C – Equipe n°51 =	224 749,35	22 866,31	3 000,00	250 615,66

- a) E.X.E : Etudes d'exécution comprenant plans et calculs des différents corps d'état et plans de synthèse.
- b) SSI : Etudes relatives à la conception du système de sécurité incendie.

Conformément aux dispositions du paragraphe VIII de l'article n°70 du code des marchés publics, une négociation a été engagée avec le lauréat, portant sur l'intégration de l'option qu'il a proposée, en vue d'équiper la construction de panneaux solaires photovoltaïques, sachant que son offre s'inscrit dans le taux indicatif de référence, assorti du coefficient de complexité correspondant au projet, contenus dans le guide élaboré par la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques.

Leur nouvelle proposition est la suivante :

<u>Base</u>	<u>Option 1</u> <u>E.X.E. (a)</u>	<u>Option 2</u> <u>SSI (b)</u>	<u>Option 3</u> Solaire Photovoltaïque	<u>Total</u>
Equipe n°51-C = 224 749,35	22 866,31	3 000,00	4 250,00	254 865,66

Le coût prévisionnel des travaux, estimé à 2 098 500,00 € H.T, est majoré du coût d'installation des panneaux solaires photovoltaïques, évalué à 68 000,00 € H.T, soit un coût total prévisionnel de 2 166 500,00 € H.T.

PROPOSITIONS

Vu les propositions du jury rappelées ci-dessus,

Il est proposé au Conseil municipal de désigner comme attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la crèche multi accueil l'équipe n° 51-C représentée par l'agence RABOLINI-SCHLEGEL,

- d'attribuer à cette équipe n°51-C le marché de maîtrise d'œuvre, options E.X.E, SSI et panneaux solaires photovoltaïques comprises, sur la base de leur nouvelle proposition,
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir et toutes pièces annexées s'y rapportant.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN